



**CONTRAT TERRITOIRE D'INDUSTRIE**  
**ROCHEFORT – ROYAN - MARENNES - OLÉRON**  
**2020-2022**

## CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE

### ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan représentée par son Président Hervé BLANCHE et sa Vice-Présidente au Développement économique Sylvie MARCILLY ;
- La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique représentée par son Président, Jean-Pierre TALLIEU ;
- La communauté de communes du Bassin de Marennes représentée par son Président, Michaël VALLET ;
- La Communauté de communes de l'île d'Oléron, représentée par son Président, Pascal MASSICOT ;

Ci-après, les « **intercommunalités** » ;  
d'une part,

### ET

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,

L'État représenté par le Préfet de département, Fabrice Rigoulet-Roze

La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional Aurélie HENNEQUIN,

Bpifrance représenté par son directeur régional Alexandre COLIN,

Pôle emploi représenté par son directeur régional Pascale SARRABAYROUSE

Business France représenté par son directeur interrégional François MATRAIRE

ci-après, les « **partenaires publics** » ;  
d'autre part,

### AINSI QUE

Les industriels, représentés par ;

Thierry Kanengieser, Vice-Président Cabin Interior, STELIA Aerospace à Rochefort

Pierre Yves Hascoët, gérant de CGM à Sablonceaux

Didier Metallus, Directeur d'exploitation d'Unibéton à Marennes

Christian Monier, Président de SAS Ocqueteau au Château-d'Oléron

Ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».

*Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°XXX en date du 16 décembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la décision de l'opérateur XXX en date du XXX autorisant le représentant à signer ;*

**Il est convenu ce qui suit.**

### **Préambule**

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **Un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **Un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant pour une mise en œuvre sur la période 2020-2022 (hors prorogation éventuelle).

# 1. Contexte : Le Territoire d'Industrie Rochefort –Royan – Marennnes – Oléron

## 1.1. Le territoire en quelques chiffres :

Le territoire Rochefort - Royan - Marennnes - Oléron a été désigné « Territoires d'industrie » à l'occasion du Conseil National de l'Industrie le 22 novembre 2018.

Ce territoire, à la fois littoral, urbain et rural, compte près de 182 840 habitants et 62 505 emplois. Il regroupe les établissements publics de coopération intercommunale suivante :

- La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, 63 159 habitants
- La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, 82 088 habitants
- La Communauté de communes de l'île d'Oléron, 22 208 habitants
- La Communauté de communes du Bassin de Marennnes, 15 384 habitants

Il présente un maillage territorial serré autour de 10 bassins de vie et 2 pôles d'équipement de la gamme supérieure Royan et Rochefort et 8 pôles d'équipement intermédiaire (Fouras, Echillais, Tonnay-Charente, Marennnes, Tremblade, Saujon, Cozes, St Pierre, Dolus d'Oléron, Château-d'Oléron). On y dénombre 5 Pôles d'emplois dont deux de plus de 10 000 emplois (unités urbaines de Rochefort et Royan) et trois petits pôles de plus de 3000 emplois chacun (unités urbaines de St-Pierre d'Oléron, Marennnes, La Tremblade).

Le territoire est desservi par des axes routiers et ferroviaires (trains express régionaux) structurants qui relient les aires urbaines entre elles et qui place le territoire à moins de 2h de Bordeaux, Nantes, et Poitiers.

L'industrie représente sur l'ensemble de ce vaste territoire environ 10% de l'ensemble des emplois salariés, soit environ 4500 postes. Ceux-ci sont répartis de façon inégale sur les quatre entités constituantes. Rochefort concentre plus de la moitié des postes (58,6%), viennent ensuite Royan (28,1%), l'île d'Oléron (7,9%) et le Bassin de Marennnes (5,3%).

## 1.2. Les filières industrielles :

L'identité industrielle du territoire repose sur des filières historiques et une concentration sur le bassin de Rochefort.

### 1.2.1. La filière aéronautique :

Le territoire jouit d'un savoir-faire d'excellence et reconnu sur les marchés internationaux dans ce secteur en forte croissance.

Concentré principalement sur l'agglomération Rochefortaise et porté par un acteur majeur, STELIA-AEROSPACE, il représente le 1er secteur d'emplois privés industriels. Il emploie également un vivier de sous-traitants parmi lesquels on compte notamment les entreprises METAL CHROME, SIMAIR, MALICHAUD, et SATYS.

Au total, ce sont plus de 2 000 emplois qui sont dénombrés au sein des PME et PMI locales. Aujourd'hui, le groupe STELIA-AEROSPACE affiche des prévisions de croissance qui profitent à l'ensemble du tissu de sous-traitance, tant sur des métiers de mécanique générale que sur des productions spécifiques comme, par exemple, la fabrication de fauteuils passagers et pilotes ou encore d'éléments de fuselage pour des clients tels que Bombardier, Airbus, ATR, etc.

Plusieurs acteurs du territoire apportent également un soutien à cette filière d'excellence :

- Le centre d'essai et de recherche sur les matériaux Rescoll basé à Rochefort ;
- Le Lycée Marcel Dassault de Rochefort qui forme des BAC PRO et des BTS en spécialisation aéronautique ;
- Le bureau local du cluster Aerospace Valley pour le développement de la filière et la mise en réseau,
- La présence et les qualités de la base aérienne (BA721) de formation des sous-officiers aux abords de l'aéroport de Rochefort/Charente-Maritime.
- La CCI Rochefort Saintonge

### **1.2.2. La filière nautique :**

Ce secteur d'activité est également développé sur le territoire qui accueille des constructeurs, des équipementiers, des bureaux d'étude et des laboratoires : NAUTITECH Catamarans, SOROMAP, AG+ SPARS, Association Hermione La Fayette, RESCOLL à Rochefort ou OCQUETEAU sur Oléron.

Une filière qui s'appuie sur :

- Le CRAIN, centre de recherche pour l'architecture et l'industrie nautiques basé à la Rochelle,
- Les centres de formation de Rochefort et La Rochelle (Lycées Marcel Dassault et ROMPSAY et l'AFPA),
- L'association Atlantic Cluster, créée en 2018, qui rassemble près de 100 acteurs de la filière régionale.

### **1.2.3. La filière du bois :**

Le Port Charente Atlantique (Ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente) est le 1er port départemental français et se classe comme 3ème port français pour l'import des sciages résineux. Le développement du trafic portuaire génère une activité importante et croissante de manutention portuaire, de transport et de transformation du bois.

Un important importateur de bois suédois, ISB, dont les entrepôts et unités de transformation sont implantés directement sur le port de Rochefort et dans ses alentours proches, a fait connaître son souhait de développement de son activité. Il a également fait état de difficultés à trouver du personnel répondant aux besoins en manutention et en maintenance de ses équipements.

Les activités productives et de transformation sont fortement représentées au travers de la fabrication de mobiliers chez SM France, de produits de la construction chez ISB (Numéro un national) ainsi que le négoce (Nature Bois Concept, Rullier...).

Il s'appuie également sur des structures associatives fédératrices (Xylofutur, Pôle des éco-industries...)

#### 1.2.4. Autres activités :

D'autres secteurs d'activité de l'industrie sont présents sur le territoire :

- **La Chimie** qui englobe différentes spécialités grâce à des entreprises telles que TIMAC AGRO, spécialisée dans la fabrication de produits azotés et d'engrais ou encore les fabricants de peintures et vernis, ID et SOROMAP à Rochefort et l'entreprise STP basée à Marennes et l'entreprise OLERON STP basée à Marennes.
- **La fabrication de machines et d'équipements** : PRESTO à Royan, leader dans la conception et la fabrication de robinetteries et accessoires pour les sanitaires des collectivités et des établissements de santé et laboratoires.
- **La construction métallique** : METALNEO à Rochefort et CGM à Sablonceaux et ROUYER ATLANTIC à St Just Luzac
- **L'industrie de la plasturgie, caoutchouc** : Surfilm à Médis, Alliance caoutchouc à Rochefort
- **L'industrie du béton** : Garandeau à Tonnay Charente, PROPRESO à Médis, Unibeton à Marennes
- **La métallurgie** NDC Foundry à Rochefort
- **Le câblage électrique** COMECA Transport

### 1.3. Les principales difficultés identifiées :

#### 1.3.1. Le manque de Foncier :

Le territoire doit faire face à un réel déficit de foncier pour l'installation ou l'extension de zones d'accueil d'activités industrielles endogènes et exogènes.

Couverte par de nombreux espaces naturels (environ 50% du territoire) l'agglomération de Rochefort-Océan connaît une pression urbaine sur les communes périurbaines ou littorales.

La ville centre n'est pas épargnée puisqu'enclavée au sein d'un méandre de la Charente dans laquelle s'est développé l'Arsenal au 17ème, elle compose avec prescriptions environnementales et enjeux de préservation patrimoniale. Cette situation réduit les capacités d'extension urbaine de la ville, y compris l'aménagement de nouvelles zones économiques.

Les industriels ont besoin de visibilité afin de prendre des décisions stratégiques motivées sur le long terme, au chapitre desquels l'implantation géographique est un élément essentiel.

Cependant les pouvoirs publics, notamment les collectivités locales, doivent gérer de façon équilibrée les zones allouées à l'industrie vis à vis de l'ensemble des autres activités en tenant compte des espaces ruraux et villes intermédiaires à proximité des agglomérations, le littoral et les espaces périurbains dans une perspective de développement durable et de gestion économe des espaces fonciers.

Cette complexité réglementaire additionnée aux prescriptions environnementales est des difficultés auxquelles il convient d'apporter une réponse systémique impliquant la mise en place d'une gouvernance adaptée et la recherche de solutions concertées.

### **1.3.2. L'emploi :**

Le territoire de contractualisation connaît un taux de chômage élevé (11,8%), structurel, au-dessus des moyennes des territoires de référence et du niveau national. D'autre part, le niveau de qualification des demandeurs d'emploi est insuffisant (34,8% non qualifiés, contre 28,5% en Nouvelle Aquitaine). La méconnaissance de l'industrie génère un manque d'intérêt pour ce domaine chez les jeunes et les chercheurs d'emploi.

Les entreprises peinent à recruter et pointent un certain nombre de pistes d'amélioration :

- Augmentation des moyens techniques
- Formation plus adaptée
- Meilleure communication

Le manque de formations supérieures répondant aux besoins du territoire, conduit les chefs d'entreprises à recruter en dehors voire parfois sur des territoires très éloignés de l'agglomération.

### **1.3.3. Le déficit d'attractivité :**

Malgré les atouts de la région confirmés par l'activité touristique, l'activité industrielle souffre d'un déficit d'image économique, d'une pénurie de foncier et du manque de structures facilitant l'accueil des entreprises et de ses salariés. Sur ces critères, des sources de progrès sont incontestables pour le territoire.

L'accessibilité routière et ferroviaire de l'ensemble du territoire est difficile depuis les pôles métropolitains. Les contraintes de mobilité individuelle liée au territoire rural peuvent rendre difficile la recherche de main d'œuvre et limiter les souhaits d'implantation des entreprises.

D'autre part, la recherche privée (R&D) est peu dynamique, alors que les structures scientifiques nationales sont fortement concentrées sur Rochefort (présence de nombreux sièges nationaux : Conservatoire du Littoral, RAMSAR, Ligue de Protection des Oiseaux, Forum des Marais Atlantiques, CRITT Horticole...), et le territoire présente une prépondérance d'entreprises de petite taille peu portées sur l'innovation (92,5% des entreprises comptent moins de 10 salariés).

### **1.3.4. Les menaces :**

La dépendance du territoire à l'industrie aéronautique et en particulier à STELIA-AEROSPACE (1er employeur privé) pourrait très fortement impacter le territoire (activité chez les entreprises concernées, chez les sous-traitants et l'emploi de nombreux intérimaires) s'il advenait un retournement de l'activité aéronautique ou un bouleversement au sein du groupe Airbus.

La concurrence territoriale, notamment des communautés d'agglomération voisines très dynamiques (La Rochelle en premier lieu, puis Saintes) et qui sont très bien dotées en termes d'outils et d'offre d'accueil des entreprises, impose au territoire de Rochefort d'initier de manière affirmée un plan d'action ambitieux pour saisir les nombreuses opportunités de développement identifiées.

La montée annoncée des eaux conséquente au réchauffement climatique est un sujet de préoccupation qu'il convient également d'endiguer, au propre comme au figuré, afin de protéger les agglomérations littorales et préserver leur activité économique.

## 2. Les Enjeux du Territoire :

### 2.1. Enjeux de chaque entité :

Le territoire d'industrie Rochefort – Royan – Marennes – Oléron est composé de quatre EPCI dont les activités économiques sont hétérogènes :

- **La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan** est l'entité disposant de l'activité industrielle la plus conséquente. A travers le programme Territoire d'Industrie, elle entend promouvoir l'image du territoire pour attirer les cibles, accueillir et accompagner les entreprises et les talents, renforcer l'offre d'hébergement et d'accompagnement et soutenir l'innovation dans un esprit de développement d'une culture de l'innovation sur le territoire. Pour cela, elle va s'appuyer sur une démarche technopolitaine regroupant par secteur des moyens techniques et pédagogiques (Fablab professionnel, pépinière, Pôle de formation, Centre d'applications de l'aménagement intérieur inter-filières, etc.). Elle veut favoriser la mise en réseau de tous les acteurs économiques, publics et académiques. Elle souhaite également élargir son tissu industriel en pariant sur les écosystèmes de demain. Elle s'inscrit également dans une contractualisation avec l'Etat dans le cadre d'un Contrat de Transition Ecologique qui prévoit la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire, l'éco-conception, l'Ecologie Industrielle Territoriale.
- **La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique** souhaite diversifier ses activités économiques en essayant de faire croître la sphère productive, de créer des emplois salariés non saisonniers mieux qualifiés et mieux rémunérés. Elle entend faire monter en gamme son offre économique locale, notamment en structurant les filières à haute valeur ajoutée (domotique et silver économie, nautisme, industries de la création, services aux entreprises et économie numérique. A travers le programme Territoire d'Industrie, la CARA veut se positionner dans l'espace régional, à travers le soutien à l'industrie, comme une destination économique attractive et reconnue, liant un écosystème dynamique et innovant à un cadre de vie et de travail exceptionnel.
- **La Communauté de communes du Bassin de Marennes** est une entité où l'industrie est peu présente. Elle a cependant l'opportunité de valoriser des disponibilités foncières ou de promouvoir la réhabilitation de bâtiments existants. A travers Territoire d'Industrie elle ambitionne de réactiver le tissu industriel du territoire, de valoriser les initiatives d'innovation des filières économiques locales (artisanat d'art, mutation du secteur du bâtiment vers le développement durable, etc.) ainsi que ses productions locales et son patrimoine naturel (Tourisme d'affaires, nouvelle image du territoire, valorisation du marais). Elle souhaite pallier aux problèmes de mobilité individuelle, source de précarité et d'éloignement de l'emploi, par une meilleure organisation des déplacements de population pouvant répondre à des besoins d'emplois et ainsi favoriser les recrutements sur un bassin de vie plus large.

- **La Communauté de communes de l'île d'Oléron**, à côté des activités primaires traditionnelles que sont la pêche (Le port de La Cotinière est le 7ème port de pêche français par son chiffre d'affaires et le 1er de la région Nouvelle Aquitaine), de la conchyliculture (Oléron appartient au 1er bassin ostréicole européen), cherche avant tout à conforter et à développer l'agriculture soutenable et l'alimentation responsable en favorisant les démarches d'installation d'agriculteurs et de sauniers via une stratégie de reconquête foncière, ainsi que les circuits-courts et de proximité dans la restauration collective locale. Elle mène aussi des actions en direction de l'employabilité des jeunes et personnes éloignées de l'emploi au travers de la mise en place d'une GPECT qui permettra d'instaurer un dialogue territorial pour travailler à l'adéquation entre les besoins de main d'œuvre du territoire et les compétences des actifs.

## **2.2. Enjeux dans la globalité :**

### **2.2.1. Enjeu 1 : Renforcer les filières structurantes et l'attractivité du territoire**

Les équipes de développement économique ont entrepris de structurer une offre d'accueil et d'implantation d'entreprises industrielles et de services à l'industrie sur des sites stratégiques liés à l'écosystème économique local.

Le projet consiste à conforter les filières structurantes du territoire (aéronautique, nautique, commerce portuaire) en réunissant les meilleures conditions de développement et d'ancrage grâce à une offre pertinente d'implantation et d'accompagnement.

La gestion du foncier est centrale et doit trouver une réponse en cohérence avec des initiatives telles que :

- Rochefort Action Cœur de Ville
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (STRADDET) lui-même inscrit dans la continuité des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) déjà approuvés
- Néo-Terra, la feuille de route de la région Nouvelle-Aquitaine pour accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030.

De même, les infrastructures de mobilité ou numériques comme une stratégie d'aménagement de l'espace sont indispensables à la mise en œuvre des stratégies de développement économique.

### **2.2.2. Enjeu 2 : Encourager les synergies et l'innovation**

Il devient impératif de répondre aux besoins évolutifs des entreprises en termes d'innovation collaborative. Il faut encourager et faciliter l'idéation, le transfert de technologies et la mise en réseau de compétences.

Le projet consiste à accompagner les filières vers l'excellence au travers des objectifs suivants :

- Compléter l'offre de sous-traitance en réponse aux besoins de transformation des filières ;
- Encourager les projets individuels et collaboratifs d'innovation et de développement ;
- Initier, amplifier et encourager les relations entre acteurs économiques, mise en réseau et collaborations locales ;
- Compléter le parcours résidentiel des entreprises ;
- Assortir une offre de services mutualisée dédiée à l'activité économique et son environnement (stationnement, conciergerie, coworking, restauration...) ;
- Favoriser l'intégration urbaine du pôle industriel dans une dynamique prospective
- Optimiser la chaîne de valeur en améliorant les conditions de production
- Favoriser un développement durable des productions industrielles.

Le maître mot est la **collaboration inter-entreprises et inter-filières**. La complexité des problématiques à résoudre appelle à sortir de la logique de clusters et de tendre vers un fonctionnement en "meute" pour relever les défis qui sont devant nous et gagner des parts de marchés durables.

### **2.2.3. Enjeu 3 : Réussir la diversification du tissu économique**

La dépendance du tissu économique à un secteur d'activité fragilise potentiellement les territoires. Le territoire veut se donner les moyens de faire émerger et de soutenir de nouveaux écosystèmes de croissance :

- Profiter des pistes aéroportuaires de Saint-Agnant et de Médis pour installer de nouvelles activités industrielles et de services aux industries et à la population.
- Valoriser l'expertise scientifique locale en renforçant les liens entreprises, enseignement supérieur – centres de recherche, notamment dans le cadre de la création des espaces technopolitains.

Dans le cadre du dispositif Territoire Industrie, les entités littorales et touristiques entendent s'impliquer dans la diversification de leurs activités économiques.

Différents axes sont envisagés :

- L'accueil d'activités industrielles en recherche d'implantation;
- L'intégration de processus industriels dans la chaîne de valeur de leurs activités historiques.

La Communauté de communes de l'île d'Oléron est membre du réseau TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) du CLER.

La démarche repose sur trois piliers :

- Favoriser la sobriété énergétique
- Développer la performance énergétique
- Encourager la production locale d'énergies renouvelables

Menée localement, elle permet de réduire la facture énergétique de la collectivité et des habitants. Elle favorise le développement économique et la création d'emplois dans la production d'énergie locale ou la maîtrise de l'énergie. Synonyme de solutions, d'économies, d'intelligence collective, de développement local et de vision à long terme.

Cette stratégie de diversification, qui s'appuie sur un cadre de vie et de travail attractif, vise à donner une image de dynamisme économique et à conférer au territoire une plus grande résilience aux aléas et aux menaces.

#### **Enjeu 4 : Investir sur le capital humain et développer les talents**

Le capital humain est la première richesse de l'entreprise. Comme c'est le cas dans de nombreux territoires, nos entreprises sont confrontées à une double nécessité :

- Identifier et recruter les compétences spécifiques pour renforcer la Recherche & Développement et l'innovation produit et processus ;
- Renouveler leur image pour pallier les difficultés à recruter et à fidéliser.

Le projet prévoit une panoplie d'actions pour accompagner les filières locales afin de :

- Inciter de nouveaux publics (jeunes scolarisés en phase d'orientation, parents, habitants, adultes demandeurs d'emploi ou salariés en recherche de reconversion) à s'intéresser aux métiers liés à l'industrie ;
- Mettre en valeur les filières, entreprises, industries, innovations, réalisations et projets des entreprises ;
- Disposer d'outils pour animer les entreprises du territoire, communiquer auprès d'elles, faciliter leurs communications publiques (fiche signalétique de l'entreprise en ligne, géolocalisation) ou privés, faciliter leurs recherches ou offres de savoir-faire ou compétences ;
- Favoriser l'accès, l'accueil et le recrutement dans la filière industrielle territoriale Améliorer, pérenniser les futurs recrutements ;
- Encourager les liens entre les entreprises et les filières d'enseignement supérieur, les écoles d'ingénieur ;
- Élever le niveau de qualification des publics en développant la formation professionnelle, technologique et supérieure.

### **3. Ambitions et priorités**

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

Ces 50 dernières années, l'image de l'industrie en France a été écornée notamment par les nombreuses fermetures d'usine et une image passiviste de l'industrie qui est associée à des tâches pénibles, répétitives et dans des environnements inconfortables. Notre ambition est de repositionner l'industrie au cœur de notre stratégie de développement économique et d'en faire la fierté de la population en réinventant les chaînes de valeur de ses filières et en créant une dynamique fédérant les chefs d'entreprises, les élus et les habitants.

Par le renforcement des liens entre les quatre EPCI et l'amélioration de l'image de l'industrie, le Territoire d'Industrie se dotera de moyens pour répondre aux besoins évolutifs des entreprises, à savoir :

- Une capacité accrue d'implantation, de développement de leur site, de recrutement et d'accueil de nouveaux profils.
- Un soutien à la création de valeur au travers d'axes immatériels comme l'innovation collaborative, l'idéation, le transfert de technologies, la mise en réseau de compétences, etc.

Pour y parvenir, Une gouvernance adaptée réunissant l'ensemble des acteurs interconnectés sera mise en place afin d'assurer un pilotage concerté, efficace, cohérent et compatible avec les ambitions affichées.

A travers le contrat de territoire d'industrie, une démarche systémique, ne se focalisant pas exclusivement sur les problématiques propres à l'industrie mais également sous l'angle de l'écosystème local, sera implémentée. A l'inverse du fonctionnement actuel en silos, une logique de gestion transversale inter-filières sera favorisée, en créant, par exemple, le Fablab INNOFACTORY et le centre d'application d'aménagement intérieur inter-filières (futur living lab).

La filière aéronautique et spatiale, principale filière du Territoire d'Industrie Rochefort – Royan-Marennes-Oléron, s'efforcera de s'inscrire dans le déploiement du plan Maryse Bastié et de réinventer la "chaîne de valeur pour une filière Aéronautique et Spatiale décloisonnée, innovante, agile et durable".

Pour réussir le renouvellement massif des compétences, lié au départ en retraite de plus de 20% des salariés du secteur d'ici à 2025, les chantiers suivants seront mis en œuvre:

- Stimuler la mise en œuvre d'une filière agile et innovante basée sur des relations réinventées, une organisation performante et de nouvelles stratégies ainsi que l'ouverture aux marchés émergents ;
- Consolider et renforcer le positionnement d'excellence
- Anticiper les besoins en compétences des marchés de demain, renforcer l'attractivité et l'ancrage des talents. Ouvrir la filière à de nouveaux profils en faisant la promotion des métiers pour les rendre attractifs aux jeunes générations ;
- Anticiper et accompagner la mutation des métiers et l'émergence de nouvelles qualifications engendrées par la transformation à l'œuvre ;
- Rendre dynamique l'écosystème d'innovation par le développement des synergies collaboratives et de pôles et de « Hubs » structurants.

## 4. Actions déjà engagées

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, parmi lesquelles :

### 4.1. Contrat de dynamisation et de cohésion de- Rochefort Océan - Royan Atlantique- Marennes Oléron

Cette contractualisation, adoptée en octobre 2018, centrée sur les compétences régionales (contexte loi NOTRe, SRDEII, SRADDET) a pour objectif de soutenir et développer les atouts de tous les territoires et mobiliser la solidarité régionale au bénéfice des plus vulnérables.

Ses caractéristiques générales sont :

- Un nouveau périmètre de contractualisation regroupant les territoires de la CARO, de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Marennes-Oléron ;
- Un soutien aux projets générateurs d'activités et d'emplois ou constituant des services essentiels à la population ;
- Un appui régional différencié en fonction de la vulnérabilité des territoires (notre périmètre est en situation intermédiaire) ;
- Une co-construction de la contractualisation, du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre du plan d'actions ;
- Une mobilisation des politiques sectorielles dans un cadre contractuel de 3 ans.

### 4.2. Soutien des entreprises au recrutement et sensibilisation aux métiers du territoire

Le territoire d'industrie développe depuis plusieurs années un certain nombre d'actions d'aide au recrutement et de sensibilisation métiers afin de rapprocher et de faire se rencontrer plus souvent les entreprises et les publics demandeurs d'emploi, salariés en réorientation professionnelle, scolaires.

Ces actions s'appuient sur un partenariat resserré au sein des bassins d'emploi entre les acteurs et prescripteurs de l'emploi (services emploi des EPCI, Pôle emploi, Mission locale, Maison de l'emploi, agences d'emploi et de recrutement par Intérim, etc.), le Plan local pour l'insertion et l'emploi et les entreprises, fédérations.

#### Sensibilisations métiers :

- Visites d'entreprises ouvertes aux publics scolaires, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, enseignants, conseillers d'orientation, etc. ;
- Semaine de l'industrie (temps fort local notamment en collaboration avec l'UIMM de Charente-Maritime) ;
- Outil régional "Coup de projecteur" proposant des ateliers concrets et ludiques sur les métiers ;
- Exercices concrets extraits des exercices MRS de Pôle Emploi ;
- Rencontres avec des responsables d'entreprises industrielles ou des agences d'emploi
- Nuit de l'orientation.

## **Aide au recrutement**

- Mise en place de dispositifs partenariaux de recrutement/formation sur des métiers en tension pour une entreprise locale (Exemple : peinture industrie, ajusteur monteur, etc.)
- Mises en relation avec les partenaires de l'emploi.
- Rencontres régulières avec les entreprises cherchant à recruter localement

## **Effets induits**

Le maillage fin partenarial et la proximité avec le tissu économique permet une réactivité et une adaptation aux besoins des entreprises. Ces actions de fond participent de l'animation territoriale. Elles concourent aux objectifs suivants :

- Améliorer les futurs recrutements des entreprises locales ;
- Compléter la connaissance du public sur les métiers « porteurs » du territoire ;
- Diversifier les choix professionnels ;
- Réduire l'écart entre la réalité des métiers et les représentations que s'en font les publics ;
- Sensibiliser les publics sur les besoins d'acquérir des compétences professionnelles par la formation ;
- Valoriser l'activité économique locale.

### **4.3. Implantation progressive d'espaces technopolitains (Fablab, pépinière, etc.)**

Porter l'ambition de devenir un territoire de référence en matière d'accompagnement des entreprises suppose de structurer son action et d'y donner une direction définie, cohérente, globale. C'est l'objectif poursuivi par la mise en œuvre dès 2016, d'une démarche d'implantation d'espaces technopolitains afin d'assurer aux entreprises locales une offre qualitative sur le parcours résidentiel des entreprises et une offre de services d'accompagnement à la création, à l'innovation et au développement.

**La structuration de l'offre technopolitaine** se décline autour des briques suivantes :

- Ouverture en mai 2016 de l'espace Cowork Rochefort Océan, lieu de travail, de partage, de soutien et de discussion pour les entrepreneurs et indépendants ;
- Le Fablab professionnel INNOFACTORY équipement prévu pour une ouverture fin 2019 au sein du Pôle industriel aéronautique de l'Arsenal de Rochefort est piloté par l'association inter-industrielle CREALAB ROCHEFORT OCEAN NOUVELLE AQUITAINE qui s'est constituée en juillet 2017. Forte d'une communauté d'intérêt d'une quinzaine d'acteurs venant de la sous-traitance industrielle, de la formation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, elle gèrera l'équipement Fablab, nommé INNOFACTORY et son offre de services. En mars 2018, elle obtient des soutiens de la Région Nouvelle Aquitaine et de la CARO via l'appel à manifestation d'intérêt Tiers lieu. Elle ambitionne de démarrer son activité début 2020 et d'être, à terme, une référence dans l'accompagnement de projets d'innovation des entreprises du Nord Nouvelle-Aquitaine ;

- Projets de pépinières d'entreprises sur Royan et Rochefort lancés dès 2018 ;
- Pour compléter le parcours résidentiel des entreprises et pallier le manque d'une offre à destination des jeunes entreprises, les 2 EPCI Rochefort Océan et Royan Atlantique ont lancé le projet d'implantation d'une pépinière sur chacun de leur territoire. Travaux prévus pour 2020 ;
- Création de la Plateforme Entreprendre, service d'accueil, d'orientation et de suivi des entrepreneurs (480 entrepreneurs rencontrés en 3 ans) sur la Communauté d'agglomérations de Royan ;
- Parcours d'incubation de "UP ! Le Carré des Entrepreneurs®" (1ère promotion en 2019, 7 projets incubés) sur la Communauté d'agglomérations de Royan.

#### **4.4. Aménagement du Port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente**

En unissant leurs compétences respectives de gestion portuaire et de Développement Economique au travers d'un syndicat mixte ouvert, le Département et la CARO ont adopté un projet de développement et d'aménagement portuaire. Il vise à faire des zones industrialo-portuaires un pilier de l'économie de l'agglomération Rochefortaise, renouer les liens villes-ports, améliorer la résilience vis-à-vis du risque inondation et conduire les étapes de structuration de la zone portuaire Rochefort & Tonnay-Charente.

De 2018 à 2020, premières étapes de structuration de la zone portuaire:

- Lancer les actions préalables à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ;
- Amorcer la diversification économique du port et conforter son image dans la ville ;
- Créer du lien entre les entreprises portuaires afin d'amorcer les échanges, la mutualisation de moyens et les synergies entre les acteurs ;
- Engager la reconquête du front de Charente et son adaptation aux risques inondation
- Améliorer le fonctionnement existant.

De 2020 à 2025, développement de la zone portuaire

- Étendre le domaine portuaire et dégager de nouvelles capacités d'accueil (en déviant la voie Bachelard à Rochefort et réalisant une voie de desserte portuaire à Tonnay-Charente)
- Reconfigurer le front de Charente, l'entrée des villes et soigner l'image du port dans une logique d'attractivité
- Améliorer les opérations portuaires, enrichir les services aux entreprises portuaires

De 2025 à 2030, amplification de la zone portuaire

- Tirer parti d'un site et d'un port efficace
- Développer des infrastructures de report modal portuaire au service de l'activité aéronautique (Pôle Industriel aéronautique de l'Arsenal)
- Profiter de la nouvelle image du port pour développer les liens avec les villes
- Densifier le tissu industriel

#### **4.5. Développement du pôle aéronautique Rochefortais et d'un hub industriel sur l'aéroport de Rochefort/Charente-Maritime**

Fin 2017, la CARO considérait que les perspectives de développement de STELIA-AEROSPACE auguraient une croissance significative de l'emploi. En outre, une communauté d'intérêt composée d'acteurs économiques s'inscrivait dans un projet d'implantation d'un Fablab sur la ZAC de l'Arsenal dans un ensemble Technopôle offrant des services d'accompagnement aux porteurs de projets de création d'entreprise mais aussi de formation et de recherche.

Dans un contexte où les projets de développement d'un Pôle industriel de l'Arsenal se concrétisent et que plusieurs entreprises ont exprimé leur volonté de s'implanter sur cette zone, il était crucial de maintenir la dynamique de maîtrise foncière alors que l'offre disponible est très insuffisante.

En mars 2018, le Préfet de Charente-Maritime a pris une déclaration d'utilité publique. Fin 2018, la CARO a mandaté la SEMDAS pour l'aider à aménager les espaces.

En juin 2019, la CARO a désigné un groupement de cotraitants en tant que maîtrise d'œuvre pour concrétiser cet aménagement. En parallèle depuis 2017, l'EPF Nouvelle Aquitaine est en charge de la maîtrise foncière des parcelles privées.

Par ailleurs, le Département, propriétaire historique de l'aéroport de Rochefort/Charente-Maritime, avait initié des études portant sur le développement et la diversification des activités présentes aux abords d'une piste de belle qualité sur l'aéroport et à vocation économique. Récemment, la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan s'est associée à lui pour aboutir à la création fin 2018 d'un syndicat mixte dont l'objet consiste à exploiter l'infrastructure et porter les opérations de son développement.

En effet, la présence d'une piste remarquable, d'un foncier conséquent et attenant (propriété du Département) et la proximité de la base de formation aérienne, laissent augurer des perspectives de création d'un hub industriel aéronautique dont les activités et les aménagements restent à préciser.

#### **4.6. Mise en place d'une démarche d'animation et d'accompagnement à l'innovation**

En lien avec l'Agence de développement et d'Innovation de Nouvelle Aquitaine, le territoire de contractualisation Marennes Oléron - Rochefort Océan – Royan Atlantique participe à l'animation du Réseau INNOV Nouvelle Aquitaine. En juin 2018, la première Etape Régionale de l'Innovation a été organisée sur le Territoire Rochefort Royan Marennes Oléron sur la thématique industrielle "Design et aménagement intérieur inter-filière" dans les domaines de l'aéronautique nautique, naval, ferroviaire, hôtellerie de plein air et habitations légère de loisirs.

En 2019, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan initie et expérimente un programme d'aide à la détection de projet innovant au bénéfice des PME à caractère industriel de moins de 100 salariés (4 entreprises industrielles sont accompagnées dans ce dispositif- bilan en fin d'année) en s'appuyant sur l'expertise et l'expérience de Capital High Tech dans le domaine.

#### **4.7. Une industrie innovante et durable – Contrat de Transition Ecologique de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et LRTZC (La Rochelle Territoire Littoral Zero Carbone)**

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est engagée en 2019 dans la démarche - Contrat de Transition Écologique - dans l'objectif d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique. Contrat qui sera signé fin 2019.

La démarche CTE constitue l'opportunité pour Rochefort Océan de mieux fédérer les acteurs, de dynamiser, de structurer, de démultiplier et d'accélérer les actions pour le développement de l'économie circulaire en se donnant pour objectifs généraux de :

- Sensibiliser les acteurs locaux et de favoriser le développement de l'écologie industrielle territoriale ;
- Développer des filières ciblées sur les activités économiques liées à la mer et au littoral et sur les activités de bâtiment et de travaux publics ;
- Faire émerger une filière innovante pour la valorisation des déchets de matériaux composites, produits par les industries locales dans les domaines de l'aéronautique, de la navigation de plaisance et des constructions légères de loisirs.

Par ailleurs, et en lien avec les enjeux de développement durable des territoires, la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan a manifesté sa volonté d'unir ses forces avec l'Agglomération de La Rochelle, lauréate du label Territoire d'Innovation La Rochelle Territoire Littoral Zéro Carbone (LRTZC) en octobre 2019. A l'instar des EPCI impliquées au sein du Pôle Métropolitain Centre Atlantique (rassemblant 9 intercommunalités dont principalement les Agglomérations de Rochefort, Niort et La Rochelle), elle mobilisera ses équipes pluridisciplinaires pour agir en interface et en contribution sur les 8 thématiques déclinées :

- Implication citoyenne,
- Carbone bleu et vert,
- Bâtiments,
- Autoconsommation,
- Mobilités,
- Ecologie Industrielle,
- Datas,
- Agrégateur Carbone.

Le Territoire d'Industrie Rochefort – Royan- Marennes-Oléron, susceptible de proposer des sites d'expérimentation ou de duplication d'actions dans le cadre de LRTZC, recherchera autant que possible et nécessaire une déclinaison opérationnelle au profit des trois labellisations (CTE, Territoire d'Industrie, LRTZC).

## **4.8. Partenariats accrus avec les clusters régionaux dédiés aux filières aéronautique, nautique & naval**

### **4.8.1. Bureau Rochefortais d'AEROTEAM by AEROSPACE-VALLEY**

Après l'étude des synergies possibles entre leurs deux associations, les adhérents du cluster AEROTEAM et du pôle de compétitivité AEROSPACE-VALLEY ont conclu à l'intérêt d'une convergence de leurs activités. Ce rapprochement, souhaité par la Région Nouvelle-Aquitaine, s'inscrit par ailleurs dans la dynamique qui s'ouvre avec l'entrée en vigueur de l'ère IV des pôles.

Aussi, depuis le 1er janvier 2019, les activités d'AEROTEAM sont opérées par Aerospace Valley, sous l'appellation "AEROTEAM by AEROSPACE-VALLEY" et un bureau a été ouvert au 1er trimestre 2019 (inauguration le 11 avril 2019) à Rochefort au sein du Magasin général de la ZAC de l'Arsenal de Rochefort en complément de celui existant à l'ENSMA.

### **4.8.2. Convention de partenariat avec ATLANTIC CLUSTER**

La vocation d'ATLANTIC CLUSTER est d'une part de structurer les deux filières nautique et naval à l'échelle régionale et d'autre part, de mener des actions concrètes à même de conforter/développer les entreprises de ces deux secteurs et relever les défis auxquels elles sont confrontées (compétitivité, développement du marché, développement durable, formations etc.). De part leur convention signée en juillet 2019, la CARO et ATLANTIC CLUSTER entendent œuvrer ensemble afin notamment de développer la filière, de mettre en place des actions visant à sensibiliser les entreprises aux transformations et mutations économiques, et de leur donner les moyens d'accroître leur compétitivité, notamment par l'innovation.

Plusieurs entreprises du Territoire d'Industrie, représentative de leur segment d'activité (constructeurs, équipementier...) disposent d'un mandat au Conseil d'Administration d'ATLANTIC CLUSTER à l'instar de NAUTITECH Catamarans, SOROMAP, ...

\*\*\*

## Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie.

Le présent contrat (« le **contrat** ») a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

## Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers « l'Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou trans-filières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

### **Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet**

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- Une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat ;
- Des binômes constitués d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargés d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées :
  - Pour la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) :
    - Sylvie MARCILLY, Vice-Présidente de la CARO au Développement économique
    - Thierry KANENGIESER, Vice-Président Cabin Interior STELIA AEROSPACE

- Pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) :
  - Jean-Pierre TALLIEU, Président de la CARA
  - Pierre-Yves HASCOËT, Directeur de l'entreprise CGM
- Pour la Communauté de communes du bassin de Marennes :
  - Michaël VALLET, Président de la Communauté de communes
  - Didier METELLUS, Directeur d'exploitation d'Unibéton Ouest Pays de Loire
- Pour la Communauté de communes de l'île d'Oléron :
  - Pascal MASSICOT, Président de la Communauté de communes
  - Christian MONIER, Président de l'entreprise OCQUETEAU
- Des chefs de projet chargés de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :
  - Pour la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) :
    - Olivier TREGRET, Directeur, Direction de l'Economie et l'Emploi
    - Patrick RENAUD, chargé de mission Territoire d'Industrie
  - Pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) :
    - Xavier PASTEAU, chef de service, Développement économique
  - Pour la Communauté de communes du bassin de Marennes :
    - Fanny GIRARD, chargée de développement économique
  - Pour la Communauté de communes de l'île d'Oléron :
    - Olivier MADER, Responsable Service Développement économique

Ils s'accordent sur :

- Des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...)
- La fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- Le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- Les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

#### **Article 4. Plan d'actions**

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer

#### **Axe ATTIRER**

- 1 Développement de la filière aéronautique
- 2 Développement du Port de commerce de Rochefort & Tonnay-Charente et création de nouveaux outils/infrastructures favorisant le report modal portuaire
- 4 Création de pépinières d'entreprises
- 6 Création d'une conciergerie territoriale
- 8 Promotion de l'industrie et développement d'une démarche d'attractivité
- 9 Densification des espaces économiques fonciers existants visant la consommation raisonnée des espaces agricoles

#### **Axe RECRUTER**

- 3 Développement de la formation professionnelle, technologique et supérieure au travers d'un pôle territorial de formation et d'hébergement

#### **Axe INNOVER**

- 5 Ambition d'une excellence industrielle au profit de la filière nautique
- 7 Création d'un centre d'application/démonstrateur de l'aménagement intérieur inter-filières

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

## **1. ACTIONS VITRINES STRUCTURANTES**

### **Action/Champ d'intervention vitrine 1 :**

#### **• Développement de la filière aéronautique**

#### **Développement d'une offre d'accueil et d'implantation d'entreprises industrielles et de services à l'industrie, assortie de solutions logistiques aéroportuaires**

Le Territoire d'Industrie Rochefort – Royan- Marennes-Oléron et les acteurs économiques concernés souhaitent mettre en œuvre un projet économique pour le développement de la filière aéronautique, qui porte sur :

- Le développement des entreprises sur les différents sites stratégiques du territoire d'Industrie ;
- L'implantation de nouvelles entreprises, notamment des PMI, ETI innovantes ainsi que des opérateurs de services à l'industrie.

Et ce, en réunissant les meilleures conditions de développement et d'ancrage au travers de la qualification de l'offre d'implantation, d'accompagnement (technopôle : Fablab professionnel, pépinière, ateliers-relais...), de mise en réseau, de synergie, et de développement de l'offre d'accueil.

Le projet consiste à conforter les filières structurantes du territoire et notamment la filière aéronautique, filière reconnue d'excellence sur le territoire d'Industrie voire régional. Il vise également à adresser aux acteurs économiques des offres et outils d'innovation, en lien et en cohérence avec les priorités régionales.

#### **➤ Développement d'un Pôle industriel aéronautique et technologique sur le site économique de l'Arsenal à Rochefort :**

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan héberge STELIA-AEROSPACE et son tissu industriel local sur le site de l'Arsenal. Les perspectives de croissance du donneur d'ordres augurent un développement et une diversification significative de la filière aéronautique. En facilitant le projet d'agrandissement du site de STELIA-AEROSPACE et de manière induite, la croissance de la filière aéronautique, la CARO poursuit son objectif de développement et de diversification d'un tissu économique et industriel de sous-traitance et de services.

Le projet consiste à conforter l'activité aéronautique tout en accompagnant sa croissance et sa mutation :

- Favoriser les synergies et collaborations entre entreprises ;
- Compléter l'offre de sous-traitance en réponse aux besoins de croissance et de transformation de la filière ;
- Encourager les projets individuels et collaboratifs d'innovation et de développement,
- Compléter le parcours résidentiel des entreprises ;
- Assortir une offre de services mutualisée dédiée au pôle et son environnement (stationnement, conciergerie, coworking, restauration...)

- Favoriser l'intégration urbaine du pôle industriel dans une dynamique prospective
  - (Connexion ville-pôle, accessibilité, approche environnementale paysagère et hydraulique, tourisme industriel, desserte multimodale et stationnement, services, etc.).
- **Création d'un Hub industriel aéronautique sur l'aéroport de Rochefort/Charente-Maritime**

Faire de l'aéroport de Rochefort/Charente-Maritime l'un des piliers de la filière aéronautique en mettant à profit les qualités reconnues de sa piste et en s'appuyant notamment sur la proximité directe de l'école de Sous-Officier de l'Armée de l'Air et de ses activités de maintenance et de formation (EFSOAA):

- Développer un écosystème économique s'appuyant sur les infrastructures aéroportuaires ;
- Installer de nouvelles activités industrielles et de services aux industries (Exemples : maintenance, construction aéronautique, logistique, refurbishing, économie circulaire, formation...)
- Envisager des collaborations entre EFSOAA, le territoire et ses acteurs économiques, notamment dans le domaine de la formation et des qualifications, de l'insertion et de la professionnalisation des publics

➤ **Création d'un pôle dédié à la filière aéronautique sur l'aéroport de Médis**

Un vecteur de synergies et d'innovation :

La création d'une zone d'activité avec accès direct à la piste permet de proposer à la filière aéronautique un site dédié, idéalement situé en entrée de ville. Cet aménagement doit permettre de structurer la filière aéronautique sur le territoire, en complémentarité avec les autres pôles régionaux (Rochefort, Mérignac, etc.), d'attirer d'autres entreprises de ce secteur d'activité, notamment des PMI innovantes et des opérateurs de services à l'industrie.

La qualité de l'aménagement (accès et mobilités douces, intégration paysagère en entrée de ville, cohérence des bâtis, circulation sur la zone, accès des aéronefs à la piste), ainsi que les services proposés sur le site, seront des marqueurs forts de ce projet.

Par ailleurs, la plateforme aéroportuaire de Médis pourrait devenir un hub touristique et servir de base à de multiples activités liés aux usages aéronautiques (offre de loisirs touristiques, accueil d'événementiels sur l'aviation, etc.)

## **Action/Champ d'intervention vitrine 2**

### **Développement du Port de commerce de Rochefort & Tonnay-Charente et création de nouveaux outils/infrastructures favorisant le report modal portuaire**

Le projet de développement des espaces économiques à vocation portuaire vise à inscrire le port de commerce en tant que pilier de l'économie locale. Il poursuit un objectif d'accompagnement à la croissance des activités portuaires due au recours à la multimodalité des supports logistiques. Il doit concourir à ancrer les acteurs économiques présents, favoriser l'installation de nouveaux opérateurs industriels et la diversification des trafics traités sur les plateformes, gage de sécurisation du modèle économique et social.

Le Département et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, (CARO) et aujourd'hui le Syndicat Mixte, ont élaboré un schéma de développement des ports dont les objectifs majeurs sont les suivants :

- Faire des zones industrialo-portuaires un pilier de l'économie de l'agglomération Rochefortaise ;
- Renouer les liens villes-ports ;
- Améliorer la résilience vis-à-vis du risque inondation.

Pour le site de Rochefort, le principal axe de développement concerne l'extension des terre-pleins portuaires en acquérant notamment les terrains actuellement propriété de SNCF Réseau et en déviant la route départementale passant sur l'Avenue Bachelard. Les actions de maîtrise foncière sont également en cours et devraient permettre à court terme (après travaux de remise en état) de mettre à disposition de l'activité portuaire les terrains préemptés par la CARO.

Concernant le port de Tonnay-Charente, la définition de la planification stratégique du schéma d'aménagement du port est en cours à travers une étude dont les résultats sont attendus pour fin 2019. Néanmoins, **3 axes majeurs de développement ont d'ores et déjà été identifiés :**

- La réhabilitation de l'appontement céréalier ; ouvrage de plus de 100 ans nécessitant une remise en état afin de maintenir le trafic de céréales ;
- La réalisation d'une voie portuaire ; voie indispensable pour désenclaver le centre-ville de Tonnay-Charente des camions le traversant aujourd'hui ;
- La valorisation de l'appontement 2 et des terrains portuaires actuellement en friche (espaces aujourd'hui non exploitables faute d'un accès routier efficient).

Le coût de mise en œuvre de ce schéma d'aménagement est estimé à 65M € (portages public et privé réunis) à l'horizon 2030 répartis comme suit :

- Augmentation et modernisation du stockage bâtiments et terre-pleins ;
- Développement d'une offre foncière renouvelée et requalifiée à des fins d'accueil de nouvelles activités ;
- Augmentation du trafic portuaire ;
- Valorisation des zones industrielles, des Ports et de l'entrée des Villes ;

- Création de nouveaux espaces pour le développement des activités des entreprises portuaires à Rochefort et Tonnay-Charente ;
- Création de nouvelles solutions de report modal logistique pour les colis aéronautiques au départ de STELIA-AEROSPACE Rochefort et aux abords du Pôle industriel aéronautique de l'Arsenal;
- Lancement d'une campagne de communication/promotion du port et présence sur salons professionnels et forums portuaires (carrefour du bois, salons de l'Economie maritime...).

### **Action/Champ d'intervention vitrine 3**

#### **Création de pépinières d'entreprises et de services aux entreprises**

Cette action est conjointe entre les Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (CARO) et Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) qui ont fait le constat qu'aucune pépinière n'existe sur le territoire, ce qui constitue un manque dans le parcours résidentiel des entreprises et la sécurisation de ce dernier. En effet, par manque d'une offre d'hébergement et d'accompagnement, les porteurs de projets, bien qu'accompagnés par les structures spécialisées dans la création et reprise d'entreprise, ne sont pas placés dans un environnement collectif et partagé propice à l'aboutissement de leurs projets. Par ailleurs, l'offre de services d'accompagnement et de location immobilière de bureaux est très peu dense sur le territoire de la CARA.

#### **➤ Spécificité de la CARO :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de développement économique, la CARO s'est engagée dans un projet d'élaboration d'espaces technopolitains. Le projet de pépinière fait partie de cette nouvelle offre d'espaces (déjà engagée avec l'espace de coworking depuis 2016 et d'autres actions en cours ou à venir comme le Fablab, le pôle de formations...). Il s'agit de mettre au service des entreprises un « écosystème » favorable à l'accomplissement de leurs projets et notamment de répondre à leurs besoins immatériels comme l'innovation collaborative, l'idéation, le transfert de technologies, la mise en réseaux de compétences, etc. Les opérations doivent également favoriser les transversalités inter-filières et économiques, en association avec les organismes de formation et d'enseignement supérieur et les centres de recherche.

#### **➤ Spécificités de la CARA :**

Création d'un bâtiment destiné à l'accueil d'activités économiques, au sein du nouveau "quartier de l'Électricité", à Royan : « UP ! Le Carré des Entrepreneurs® ». Ce projet s'inscrit dans un projet de réaménagement d'ensemble du quartier, situé à proximité immédiate du Pôle d'échanges multimodal de la gare de Royan (inauguré en 2015). Le quartier de l'électricité accueillera également d'ici 2020 2022 le nouveau siège de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Il comprendra également un espace de démonstration, type "corner shop" à Royan et inclura une ouverture internationale (accueil d'entrepreneurs étrangers en résidence).

➤ **Aspects communs aux 2 collectivités:**

Des services proposés aux entreprises installées dans les locaux : Accompagnement, Parcours de formation/ateliers/informations collectives, incubation et accompagnement anté-crédit, etc...

Les bâtiments sur chaque territoire accueilleront :

- La Plateforme Entreprendre Royan Atlantique & le Pôle Entreprendre Rochefort Océan ;
- Des bureaux à la location ;
- Un espace réservé aux permanences des partenaires de la création ;
- Des salles de réunion ;
- Des espaces de convivialité et restauration ;
- Un espace de coworking (abonnés et non abonnés).

#### **Action/Champ d'intervention vitrine 4**

#### **Développement de la formation professionnelle, technologique et supérieure au travers d'un pôle territorial de formation et d'hébergement**

Dans un premier temps, le territoire souhaite engager une étude portant sur le développement de la formation professionnelle technologique et supérieure, menée en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine portant la compétence formation et santé. Elle visera à questionner les leviers de la mise en adéquation entre les niveaux et les domaines de qualification présents sur le territoire et les besoins du territoire, les attendus en compétences des acteurs économiques, des filières prioritaires du territoire (aéronautique, naval, nautique, Santé,...) et en émergence (environnemental, développement durable). Elle aura pour finalité de **définir un schéma directeur de la formation et de l'enseignement supérieur sur le territoire**, en cohérence avec les orientations et priorités régionales.

D'autre part et à l'appui des livrables et conclusions de l'étude ci-dessus, l'action visera à **implanter et aménager un pôle territorial de formation professionnelle, technologique et supérieure** en vue de répondre aux enjeux d'implantation d'organismes de formation (antenne ou pôle principaux). Assis sur l'installation prochaine d'un pôle sanitaire et social majeur à Rochefort, le pôle territorial complètera l'aménagement de l'infrastructure sanitaire et sociale permettant ainsi l'utilisation commune d'équipements mutualisés, partagés (salles de cours, plateaux techniques, amphithéâtres, systèmes numériques de cours à distance, solutions innovantes d'apprentissage...).

Enfin et en lien avec les études idoines et le pôle territorial de formation ci-dessus, le projet comportera une **infrastructure d'hébergement** afin de satisfaire aux besoins en hébergement d'étudiants et de jeunes actifs sur le territoire.

## **2. ACTIONS EN AMORÇAGE**

### **Action/Champ d'intervention 1**

#### **Ambition d'une excellence industrielle au profit de la filière nautique**

La filière nautique peut profiter des évolutions et contraintes actuelles pour améliorer sa performance et faire face aux mutations. Ces nouvelles actions permettront d'assurer un saut qualitatif entre un fonctionnement plutôt artisanal vers une organisation et des process plus industriels :

- Eprouver les nouvelles solutions technologiques pour limiter la pénibilité du travail (Cobotique exosquelette, réalité augmentée/réalité virtuelle, ...)
- Viser l'autonomie énergétique sur les bateaux et les sites /bâtiments de production, en analysant les flux internes-externes et les différentes consommations d'énergie et en imaginant les nouvelles solutions d'intelligence énergétique ou d'énergies alternatives.
- Etudier la conception future de nouveaux matériaux bio-sourcés en analysant les possibilités de virage technologique vers de nouveaux matériaux et/ou process plus performants et moins ou non polluants
- Amener l'art de l'aménagement intérieur vers l'excellence et la satisfaction des nouvelles exigences client (thématique en lien avec la fiche 7 : Création d'un centre d'application démonstrateur sur l'aménagement intérieur interfilière) Développer les capacités de production, y compris en recherchant de nouvelles extensions immobilières (tenant compte des 4 points précédents)

### **Action/Champ d'intervention 2**

#### **Création d'une conciergerie territoriale**

Les entreprises et la population désireuses de s'installer sur le territoire, les porteurs de projets doivent se diriger vers différentes structures selon leurs besoins.

Il en résulte un manque de réactivité, de fluidité et de transversalité dans les transmissions d'informations.

Afin d'améliorer cette situation, le Territoire d'Industrie souhaite lancer une étude afin de déterminer les contours et fonctions d'une future conciergerie territoriale qui concentrera l'information et sera l'interface avec le public.

Cette conciergerie de territoire permettra de simplifier le quotidien de ses bénéficiaires (entreprises, établissements, actifs, nouveaux habitants) en apportant une multitude de services et de produits (annuaire des savoir-faire disponibles : fournisseurs, prestataires, experts, acteurs de l'accompagnement des entreprises, aide à l'installation pour les nouveaux arrivants...), accessibles, de qualité, de proximité tout en contribuant au développement des acteurs économiques et à l'emploi local.

Ce service doit devenir la porte d'entrée du territoire et s'afficher comme tel auprès des entreprises, des porteurs de projets, des investisseurs et des nouveaux arrivants, habitants.

### **Action/Champ d'intervention 3**

#### **Création d'un centre d'application/démonstrateur de l'aménagement intérieur inter-filières**

Le développement de solutions d'aménagement intérieur s'opère actuellement en intra-filières sans porosité et transversalités inter-filières. Le projet consiste à développer **un site mutualisé** et à vocation à :

- Accueillir des sessions de développement design produits et services en présence d'acteurs économiques
- Mettre à disposition des espaces permettant la composition/démonstration des solutions y compris apportant des solutions type living-lab pour permettre au public, concepteur, clients d'expérimenter et participer au co-développement de ces solutions.
- Assurer une mise en réseaux des acteurs dans un objectifs de partage des savoir-faire, des bonnes pratiques,
- Mettre en œuvre des partenariats inter-filières et inter-clustering
- Accueillir/héberger en résidence temporaire les acteurs/contributeurs des projets

### **Action/Champ d'intervention 4**

#### **Promotion de l'industrie et développement d'une démarche d'attractivité**

Les entreprises font le constat de leurs difficultés à recruter et à fidéliser les candidats.

Elles reconnaissent le manque de d'identification, de visibilité de l'industrie et son déficit d'image.

Le projet porté dans le cadre de Territoire d'Industrie propose d'accentuer la connaissance et la reconnaissance des entreprises et des filières présentes sur le territoire auprès de l'ensemble des habitants.

Les entreprises industrielles et les entreprises de services à l'industrie (logistique, bureau d'études, ...) connaissent une période de forte croissance, avec une visibilité positive à moyen voire long terme, qui génère un besoin de main d'œuvre important.

Il faut donc inciter le public du territoire à s'orienter vers les métiers industriels. Pour cela, les actions suivantes seront menées :

- Poursuite des actions déjà initiées (Visites d'entreprises ouvertes au public, Semaine de l'industrie, coup de projecteur ...)
- Promotion de l'industrie locale par le biais d'une communication interactive générant la curiosité, la recherche d'informations afin de susciter l'intérêt et l'envie de s'orienter vers l'industrie
- Promotion les métiers de l'industrie en valorisant les savoir-faire locaux, les technologies d'innovation et la portée internationale des industries du territoire.

En outre, dans un univers toujours plus concurrentiel où les cycles d'innovation et de mise sur le marché sont sans cesse raccourcis, les collaborations entre industriels locaux sont autant de facteurs de succès quant à l'émergence de projet et le développement de l'industrie locale.

Dans cette perspective, un groupement d'entreprises sera créé afin de :

- Développer une culture de collaboration entre industriels
- Améliorer leur communication (création d'un site internet dédié)
- Renforcer leurs échanges avec les écoles d'enseignement supérieur...

### **Action/Champ d'intervention 5**

#### **Densification des espaces économiques fonciers existants visant la consommation raisonnée des espaces agricoles**

Le territoire de Rochefort-Océan témoigne d'un fort dynamisme et d'une attractivité démographique croissante depuis 2000.

La stratégie économique s'articule notamment autour des différentes filières structurantes du territoire telle que :

- L'aéronautique, portée par un contexte international en développement,
- Les activités portuaires en croissance (Ports de Commerce de Rochefort et de Tonnay Charente)
- L'industrie nautique en progression constante

Il convient de disposer d'une offre en foncier économique cohérent pour répondre aux besoins exprimés par les acteurs endogènes mais aussi exogènes du territoire.

L'enjeu consiste à sécuriser et pérenniser ces filières sur le territoire:

- Permettre l'accueil de nouveaux acteurs à la recherche d'une localisation sur Rochefort-Océan au sein des filières.
- Assurer l'extension des entreprises endogènes mais aussi s'inscrire dans les logiques de filières qui visent à favoriser l'accueil au plus près de leurs prestataires et sous-traitants. En effet, il s'agit d'organiser des éco-systèmes pérennes entre donneurs d'ordres, sous-traitants et prestataires.

Enfin, le territoire de Rochefort-Océan, impacté par de nombreuses prescriptions réglementaires (Natura 2000, loi Littoral, etc ...) souffre d'une contraction de son foncier exploitable/convertible en espace économique. Ce contexte complexifie les projets d'extensions de zones d'activités dans des délais compatibles avec l'attente des acteurs économiques.

Dans le cadre de projets de développement de fonciers économiques, la doctrine Eviter, Réduire, Compenser s'applique en :

- Assurant un développement économique intégré au maximum dans l'enveloppe urbaine existante
- Anticipant les besoins de compensations écologiques (Projets d'extension de zones communautaires)
- Favorisant la densification des zones d'activités en cours de commercialisation en mettant en œuvre des solutions et règles applicables rapidement

\*\*

### **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

### **Article 6. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi- contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

### **Article 7. Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à            le            , en            exemplaires

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan	La Communauté d'agglomération Royan Atlantique
La Communauté de communes du Bassin de Marennes	La Communauté de communes de l'île d'Oléron
La Région Nouvelle-Aquitaine	L'État
Pôle Emploi	La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations
Business France	BPI France

\*\*\*

Annexe :  
- Tableau des actions

Axes stratégiques du projet de contrat (optionnel)	Axe du programme Territoire d'industrie	N°	Action structurante / en amorçage	Titre Fiche action	Maître d'ouvrage	Coût estimé HT			Typologie d'actions		Plan de financement prévisionnel (cocher si le partenaire a validé l'éligibilité + indiquer le dispositif de soutien éventuel + indiquer le montant éventuel)													Commentaires	
						Total	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Europe	TIGA	PIA3	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Banque des territoires (subventions)	Banque des territoires (prêts)	BPI France	Business France	Pôle emploi	ADEME	Privés / Industriels	EPCI		Autofinancement
	ATTIRER	1	Action structurante	Développement de la filière aéronautique	Syndicat Mixte Aéroport de Rochefort/Charente-Maritime CARA/CARO	16 753 500	16663500	90000	X	X				X	X	X		X				X	X		
	ATTIRER	2	Action structurante	Développement du Port de commerce	Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente	15 380 000	14980000	400000	X					X	X							X			
	RECRUTER	3	Action structurante	Développement de la formation professionnelle, technologique et supérieure au travers d'un pôle territorial de formation et d'hébergement	Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO)	7 580 000	7500000	80000	X	X				X	X	X						X			
	ATTIRER	4	Action structurante	Création de pépinières d'entreprises	Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO) Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (CARA)	3 090 000	2995500	94500	X					X	X							X			
	INNOVER	5	Action en amorçage	Ambition excellence industrie nautique	Acteurs économiques, cluster													X							
	ATTIRER	6	Action en amorçage	Création d'une conciergerie territoriale	Rochefort Océan, Royan Atlantiques, Marennes, Ile d'Oléron	20 000		20000		X															
	INNOVER	7	Action en amorçage	Création d'un centre d'application/démonstrateur de l'aménagement intérieur inter-filières	Territoire Industrie	840 000	800000	40000	X	X															
	ATTIRER	8	Action en amorçage	Promotion de l'industrie et développement d'une démarche d'attractivité	Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO)/CCI	130 000		130000														X		X	
	ATTIRER	9	Action en amorçage	Densification des espaces économiques foncier	Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO)	30 000		30000								X						X			